

Commune de SAINT PANTALEON LES VIGNES

DEPOSER UN DOSSIER
D'URBANISME
EN MAIRIE



Le cadre réglementaire :

Décret n°2016-1049 du 4 novembre 2016

Loi ELAN, loi portant sur l'Evolution du Logement,
de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018

La commune met à votre disposition

un nouvel outil

**pour remplir et déposer en ligne
votre dossier d'urbanisme :**

- accès à l'imprimé du CERFA et remplissage en ligne
- enregistrement et dépôt des différentes pièces de votre dossier
- envoi du dossier directement à la commune
- réception d'un accusé d'enregistrement électronique AEE

A compter du

1er janvier 2022



Une SEULE adresse :

<https://sve-cceppg.sirap.fr>